

# Réseau Savoie-Léman Solidaires

## **PREAMBULE : Valeurs communes**

Les membres du réseau s'engagent à respecter les principes énoncés par la charte de l'économie sociale publiée en 1981 par les acteurs français de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Plus précisément, ils s'engagent à :

- Mettre en place d'une politique sociale transparente, respectueuse des hommes et de l'environnement ;
- Respecter la non-lucrativité ou lucrativité limitée, au sens de l'article L 443-3-1 du code du travail ;
- Tendre vers une gestion aussi autonome et indépendante que possible.

## **ARTICLE 1 : Qualité des membres**

Sont membres du réseau Savoie-Léman Solidaires les structures :

- Dont le siège est situé en Savoie, Haute-Savoie ou l'agglomération Franco-Valdo-Genevoise,
- Relevant du statut d'association, de mutuelle, de coopérative ou de fondation,
- Ayant signé la présente charte.

Sont membres associés les structures désirant participer au réseau mais ne répondant pas à tous les critères énoncés. Les membres associés ont voix consultative lors des prises de décision.

## **ARTICLE 2 : Objectif 1 : Renforcement des structures existantes**

Les membres œuvrent, à travers ce réseau, au renforcement par la solidarité entre acteurs locaux de l'ESS (personnes et structures), grâce à la mutualisation de moyens, l'échange d'information et d'expériences et tout autre mode d'action allant dans ce sens.

Ils élaborent ensemble les outils nécessaires à ce travail commun, tout en s'appuyant sur les expériences déjà existantes sur le territoire ou ailleurs.

Ils collaborent, autant que possible, avec d'autres réseaux ou structures proches.

## **ARTICLE 3 : Objectif 2 : Promotion de l'ESS**

Les membres s'inscrivent dans une démarche d'information et de sensibilisation du public sur le secteur de l'économie sociale et solidaire, afin de favoriser la diffusion de ses valeurs et pratiques dans la vie économique et sociale du territoire.

Ils élaborent ensemble les outils nécessaires à ce travail commun.

## **ARTICLE 4 : Principes**

Les membres respectent les principes de démocratie, de solidarité et de respect mutuel fondant la vie de ce réseau, dans la stricte égalité entre eux.

Les décisions sont prises par voie de consensus si possible, par voie de vote si nécessaire.